

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES –
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017**

Le Conseil communautaire a approuvé les comptes de gestion pour l'exercice 2017 du budget général et des budgets annexes.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BILAN DES
ACQUISITIONS ET DES CESSIONS 2017**

Le Conseil communautaire a pris acte du bilan des acquisitions et des cessions 2017.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES –
APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

Le Conseil communautaire a approuvé l'ensemble de la comptabilité d'administration pour le budget général et les budgets annexes et a déclaré toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

Il a décidé d'affecter, au vu des résultats du compte administratif, une partie des résultats de fonctionnement 2017 :

- Pour le budget général : la somme de 6 500 000,00 € en section d'investissement
- Budget annexe « Bâtiments économiques » : la somme de 230 000,00 € en section d'investissement
- Budget annexe « Déchets ménagers » : la somme de 327,59 € en section d'investissement
- Budget annexe « Eau potable » : la somme de 656 216,09 € en section d'investissement
- Budget annexe « Assainissement » : la somme de 313 700,21 € en section d'investissement
- Budget annexe « Camping » : la somme de 13 500 € en section d'investissement

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – TAUX DE
FISCALITE 2018 ET INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE**

Le Conseil communautaire a décidé de limiter à 2 ans la période d'intégration fiscale progressive du taux additionnel de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Il a fixé :

- les taux de fiscalité additionnelle (taux moyen pondéré) comme suit :
 - o taxe d'habitation : 14,97%
 - o taxe sur le foncier bâti : 0,629%
 - o taxe sur le foncier non bâti : 7,07%
- le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) à 27,45%
- le taux de TEOM à 9,18% (ce taux s'appliquant sur les territoires des communes de La Bouillie, Erquy, Hénanbihen, Planguenoual, Pléneuf-Val-André, Plurien, Saint-Alban, Saint-Denoual).

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET
PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Conseil communautaire a voté ce budget par nature et au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2018, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 45 311 453 €
Recettes : 45 311 453 €

Section d'investissement :

Dépenses : 25 869 715 €
Recettes : 25 869 715 €

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET
ANNEXE PARC D'ACTIVITES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF
2018**

Le Conseil communautaire a voté ce budget par nature et au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2018, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 5 002 783 €
Recettes : 5 002 783 €

Section d'investissement :

Dépenses : 9 224 392 €
Recettes : 9 224 392 €

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET
ANNEXE BATIMENTS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Conseil communautaire a voté ce budget par nature et au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2018, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 103 956 €
Recettes : 1 103 956 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 438 796 €
Recettes : 1 438 796 €

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET
ANNEXE DECHETS MENAGERS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF
2018**

Le Conseil communautaire a voté ce budget par nature et au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2018, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 8 410 070 €
Recettes : 8 410 070 €

Section d'investissement :

Dépenses : 3 492 878 €
Recettes : 3 492 878 €

Il a décidé de constituer une provision semi budgétaire pour risques et charges d'exploitation d'un montant de 74 000 €.

**ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET
ANNEXE EAU POTABLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Conseil communautaire a voté ce budget par nature et au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2018, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 9 287 597 €

Recettes : 9 287 597 €

Section d'investissement :

Dépenses : 5 900 260 €

Recettes : 5 900 260 €

Il a décidé de constituer une provision semi budgétaire pour risques et charges d'exploitation d'un montant de 105 000 €.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil communautaire a voté ce budget par nature et au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2018, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 8 402 936 €

Recettes : 8 402 936 €

Section d'investissement :

Dépenses : 7 744 855 €

Recettes : 7 744 855 €

Il a décidé de constituer une provision semi budgétaire pour risques et charges d'exploitation d'un montant de 96 900 €.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET ANNEXE TRANSPORT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil communautaire a voté ce budget par nature et au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2018, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 011 705 €

Recettes : 1 011 705 €

Section d'investissement :

Dépenses : 40 321 €

Recettes : 40 321 €

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET ANNEXE CAMPING – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil communautaire a voté ce budget par nature et au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2018, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 104 250 €

Recettes : 104 250 €

Section d'investissement :

Dépenses : 80 000 €

Recettes : 80 000 €

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET ANNEXE SERVICES COMMUNS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil communautaire a voté ce budget par nature et au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2018, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 498 196 €

Recettes : 498 196 €

Section d'investissement :

Dépenses : 513 628 €

Recettes : 513 628 €

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – RECONDUCTION DU DISPOSITIF FONDS DE SOUTIEN POUR DES CONTRATS DE PRET

Le Conseil communautaire a décidé de reconduire le dispositif dérogatoire pour une nouvelle période de 3 ans pour le prêt n°MPH257370EUR001 contracté par la Communauté de Communes le 12 juillet 2006 auprès de DEXIA.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – COMPOSITION

Le Conseil communautaire a arrêté le nombre d'associations membres de la commission à 5, ayant chacune 1 délégué titulaire et 1 suppléant.

Il délègue au Président ou son représentant, la désignation des représentants issus des associations suivantes :

- Familles rurales
- Consommation Logement et Cadre de Vie
- Association des Paralysés de France
- VivArmor Nature
- Penthièvre actions

TOURISME – TARIFS BOUTIQUE BOTRAI

Le Conseil communautaire a validé les tarifs de la boutique du Botrai :

Produits	Prix
Cidre 0,75 l	2,50 €
Cidre bio 0,75 l	3,00 €
Cidre 0,33 l	1,50 €
Cidre rosé 0,75 l	3,00 €
Jus de pommes 1 l bio	2,50 €
Jus de pommes 3 l	6,00 €
Miel 0,5 kg	5,00 €
Miel 1 kg	9,00 €
Abeille au crochet	9,50 €
Glace	1,50 €
Cookies	1,00 €
Biscuits Elinette	0,50 €
Boisson au verre	1,00 €
Carte postale	0,50 €

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil communautaire a approuvé les modifications du tableau des effectifs.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DE POMMERET 2 – SAS ARMORICK IMMO

Le Conseil communautaire a approuvé la cession du lot n°3 (6 423 m²) du Parc d'Activités de Pommeret 2, au bénéfice de la SAS ARMORICK IMMO (acquéreur) ou tout autre organisme désigné par cette dernière, au prix de 115 614 € HT (soit 18 € HT du m²).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEMANDES DE PASS COMMERCE ET ARTISANAT

Par délibération du 10 octobre 2017, Lamballe Terre & Mer a approuvé le régime d'aide du PASS COMMERCE ARTISANAT, attribué dans le cadre d'une convention avec la Région Bretagne.

Le Conseil communautaire a octroyé une aide :

- de 4 426 € à la SCN VEPADIAN (30% des dépenses éligibles), pour son projet,
- de 7 500 € à M. Thierry LORAND (ou à la société créée à cet effet) dans les mêmes conditions.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PERMIS D’AMENAGER DU PARC D’ACTIVITES DU POIRIER 2 – MODIFICATION

Le Conseil communautaire a autorisé la modification du plan de composition du permis d’aménager du Parc d’Activités du Poirier 2 (Saint Alban), visant à la suppression :

- de la zone d’inconstructibilité sur les lots 6, 7, 8 et 9
- de la zone non close sur les lots 6, 7, 8 et 9.

Il a relevé le taux d’imperméabilisation à 75 %.

HABITAT – MOBILITES – OUIBUS – ARRÊT GARE DE LAMBALLE – TARIF

Suite à une demande de OUIBUS (filiale de la SNCF et opérateur de bus), le Conseil communautaire a autorisé l’arrêt à la gare de Lamballe à compter du 30 mars 2018 et a fixé un tarif à 3€ par arrêt.

SANTE – MAISON INTERCOMMUNALE DE SANTE DE LAMBALLE – CHANGEMENT D’OPERATEUR

Le Conseil communautaire a autorisé la cession à la SCCV LIB des parcelles AK 64 et AK 420, situées place du Champ de Foire, correspondant à l’ancienne caserne des pompiers pour un montant de 100 000 € net vendeur.

Il a transféré les droits et obligations (relatifs à la construction d’une maison de santé assurant un SIEG), prévus dans la convention, à la SCCV LIB par avenant et a dit que les frais d’actes administratifs ou notariés seront pris en charge par l’acquéreur.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – TRAITEMENT DES ALGUES VERTES – CONVENTION AVEC KERVAL

Le Conseil communautaire a autorisé le Président ou son représentant à signer la convention avec Kerval Centre Armor pour le traitement des algues vertes issues du territoire de Lamballe Terre & Mer.